



Loi sur l'égalité réelle et attractivité dans le second degré...

Le sénat examine actuellement la loi sur l'égalité réelle adoptée par l'assemblée nationale en octobre dernier. Le SNES s'est adressé aux parlementaires de Mayotte sur cette question, sans réponse pour le moment.

Il est consternant de voir le gouvernement se décerner un satisfecit alors que la situation à Mayotte est celle d'une inégalité bien réelle que chacun peut observer jour après jour. Pour le second degré dans l'enseignement public qui nous concerne, aucune académie métropolitaine ou domienne ne dépasse 15 % de postes occupés par des contractuels. Or Mayotte en est à 42 % aujourd'hui. Qu'a fait le gouvernement pour faire reculer ce chiffre et donner à la jeunesse mahoraise des enseignants formés et qualifiés ?

Dans ces conditions, comment ne pas être dubitatif à la lecture des propos de la Ministre des Outre-mer qui affirme : « Nos compatriotes doivent disposer des mêmes droits et, au-delà, des mêmes opportunités de développement et d'épanouissement. C'est cela l'égalité réelle ». Personne ne contredira la ministre sur les objectifs mais ses bonnes intentions ne se traduisent pas dans les faits. C'est déplorable de la part d'un gouvernement, dont on attend, avant tout, qu'il agisse.

Les engagements pris le 3 juin ont-ils été tenus en matière d'attractivité?

Par un communiqué conjoint en date du 5 janvier dernier des ministres de la Fonction publique, de l'éducation nationale et des outre-mer, le gouvernement affirme que oui.

Cette affirmation ne résiste pas à un examen sérieux.

Indexation :

Le passage de l'indexation à 40 % au 1 janvier 2017 est prévu depuis les décrets de 2013. Cet engagement était garanti par la réglementation et ne constitue donc pas une nouveauté. De plus ce niveau de majoration reste insuffisant au regard du surcoût de la vie à Mayotte. Enfin ce changement s'accompagne d'une baisse du montant de l'indemnité d'éloignement puis de la mise en place dès la rentrée 2017 de l'indemnité de sujétion géographique, ce qui contribue à en annuler les effets positifs. Le SNES-FSU revendique une indexation à 53% à l'instar du département de la Réunion afin d'attirer et de stabiliser les personnels. Il est prévu par la clause de revoyure que les discussions reprennent à ce sujet au premier trimestre 2017. Nous verrons...

Frais de changement de résidence :

Le décret du 1 décembre 2016 ne fait qu'acter un retour à la situation qui prévalait encore il y a deux ans sur la prise en charge à 100% des frais de changement de résidence et ouvre ce droit aux affectés à titre provisoire (une dizaine de personnes). A l'évidence, ces mesures sur l'IFCR, si elles constituent

un progrès, ne sauraient suffire à restaurer l'attractivité. A ce propos, le SNES n'a pas été écouté sur sa revendication principale exprimée lors de la négociation du 3 juin qui était d'attribuer l'IFCR aux néo-titulaires.

Indemnité de sujétion géographique :

Par le même décret, le gouvernement affirme ouvrir le bénéfice de l'ISG (indemnité de sujétion géographique) aux fonctionnaires primo affectés. Le SNES considère que c'est un effet d'annonce car le décret de 2013 n'interdisait pas le versement aux primo-affectés. Sur ce point, la revendication du SNES d'autoriser le cumul de l'ISG pour un couple de fonctionnaires n'a pas été prise en compte.

Accélération de carrière :

Pour la valorisation du temps passé à Mayotte, nous attendons toujours les mesures concrètes d'accélération de carrière promises le 3 juin dernier à Paris. Cela pourrait-être par exemple la généralisation de la REP + à tous les établissements de Mayotte y compris les lycées avec comme double effet de faciliter la promotion à la nouvelle classe exceptionnelle et de permettre un retour dans de bonnes conditions.

Dotation en postes :

Quant aux moyens en augmentation, certes 176 postes sont créés cette année mais, d'une part, il sera difficile de les pourvoir, d'autre part ils correspondent à une augmentation des effectifs considérable (la plus importante de France) et ils ne suffisent pas à rattraper le retard en dotation d'enseignants que connaît Mayotte par rapport aux autres académies.

Fiscalité :

Le 15 avril dernier le Ministère des outre-mer s'était engagé à ouvrir des discussions avec le Ministère des finances sur la possibilité de placer les IE/ISG en revenus exceptionnels. Si l'ouverture a bien eu lieu, elle n'a rien donné. Malgré ses relances répétées, le SNES en attend toujours le résultat.

Il est donc, pour le moins erroné de la part du gouvernement de dire que les engagements ont été tenus. Les quelques mesures prises permettent tout au plus d'atténuer les effets de la crise d'attractivité mais en aucun cas de la restaurer. Alors qu'il s'agit de l'avenir de la jeunesse de Mayotte dont le Vice-rectorat affirme se préoccuper avant tout, il est déplorable de constater qu'il a si peu relayé auprès de sa hiérarchie les propositions du SNES qui visent avant tout à améliorer le service public d'éducation à Mayotte !